

Journées Nature du Conseil régional Midi Pyrénées : à propos d'ours l'ADET continue à se « foutre du monde » (désolé, mais il n'y a pas d'autre mot) **Question publique à M. Malvy, Président de la Région.** 21 mai 2013

Pièce jointe : Courrier de M. Gilbert Simon, Conseiller technique au Ministère de l'Environnement, au Directeur de Cabinet du Ministère, en date du 28 janvier 1991 (deux pages)

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA PRÉVENTION DES RISQUES
TECHNOLOGIQUES ET NATURELS MAJEURS

PARIS LE 28 JAN. 1991

LE CONSEILLER TECHNIQUE
n/réf. : gs/cc -

NOTE
pour M. le Directeur de Cabinet
-***-0*-***-

OBJET : Compte rendu de visite à MELLES (Haute-Garonne).-

Je me suis rendu le mardi 15 janvier à MELLES, commune de Haute-Garonne frontalière de l'Ariège et de l'Espagne (val d'Aran).

Le maire, M. RIGONI, chef d'entreprise à TOULOUSE, et son conseil municipal nous demandent avec insistance de faire de la commune le siège d'une première expérience de réintroduction d'ours.

Les lieux s'y prêtent admirablement. MELLES possède 5 000 hectares de territoire que l'ours fréquentait encore il y a une dizaine d'années ; la chasse est pratiquée par une société communale extraordinairement protectrice, pas de battues avec chiens courants, contrôle très strict des prélèvements, plus de 1 000 hectares de réserves ; c'est un des territoires les plus giboyeux des Pyrénées.

Enfin, MELLES est au coeur d'un ensemble naturel beaucoup plus vaste qui a clairement été identifié comme zone favorable à l'ours, tant en Ariège qu'en Espagne.

Le plus urgent est le problème de l'ONF (là aussi). Ce dernier veut ouvrir une nouvelle route en pleine zone inaccessible pour exploiter des forêts communales. M'étant rendu sur place, je suis formel : l'ouverture de cette route vouerait à l'échec la tentative de réintroduction.

13179

.../...

45, AVENUE GEORGES MANDEL - 75116 PARIS - TÉL. (1) 45 49 61 62
TELEX MENVIR 642849 F - TÉLÉCOPIEUR G 3 - 45 49 78 95

2-1

Une fois de plus, et le maire est le premier à souligner cette aberration, l'Etat subventionne pour des sommes considérables des infrastructures destinées à évacuer du bois dont la vente rapporte infiniment moins que le coût des routes et pistes. Comprenez qui pourra.

Les coupes vont donc être mises en vente cet hiver et le seul moyen de l'empêcher est de financer sur nos crédits ours le "report de coupe". La somme étant considérable (autour du million de frs, bénéfice escompté par la municipalité) ce report devrait être étalé sur deux ou trois ans, ce qui est négociable. J'encourage donc la DPN à s'engager dans le processus tout en étant de plus en plus conscient des difficultés que nous rencontrerons si le seul budget de la DPN est mis à contribution.

Il faudra ensuite identifier le maître d'ouvrage d'une expérience pilote de réintroduction, étant entendu que le conseil municipal en a déjà voté le principe, que la région ou le département (qui sont opposés politiquement) pourront éventuellement appuyer, que la DRAE et les associations soutiennent, conseillent et participent, et que la DPN sera en grande partie maîtresse du jeu.

Ce peut être le ministère de l'Environnement en régie directe, ce peut être aussi une petite structure bâtie pour l'occasion, permettant ainsi au projet d'être moins parisien.

Quant au programme, que j'avais évoqué dans la lettre que le ministre avait adressée au maire de MELLES à l'automne, il serait simple : identification des zones de lâcher, expertise scientifique, accord des habitants sur les conditions de l'expérience y compris les contreparties financières, recherche des meilleures souches d'ours sauvages disponibles, capture d'un ou deux ours qui seraient équipés de colliers émetteurs et relâchés immédiatement, suivi de ces ours pendant que le programme "lourd" de réintroduction évoqué par ailleurs continuerait d'être discuté.



Gilbert SIMON

Encadrés rouges : ADDIP, parties citées